

gnaient des titres également respectables : mais il fallait constater la vérité des faits, afin de ne pas commettre une grave erreur. Il eut été dur de ne pas restituer à la famille Kingsman un enfant perdu depuis si longtemps et retrouvé ; il eut été plus cruel encore d'arracher à cette mère sauvage, aimante et dévouée, le légitime objet de tant de soins, d'affections et d'amour ; c'eut été un crime d'enlever à tort cette jeune fille à ses habitudes de vie sauvage et libre, à ses mœurs, à ses bois, à sa langue, pour la jeter à treize ans au milieu d'une société qu'elle ne comprenait pas et qui ne lui inspirait que de l'horreur. Tout en respectant les sentimens de la famille Kingsman, les sympathies de tous étaient acquises à l'Indienne, tout le monde désirait qu'elle constatât la vérité de son dire, et c'est ce qu'elle a fait d'une manière incontestable. Les témoignages de John McCaye et de plusieurs membres de sa famille, de Mr. Nall, juge de paix, d'un grand nombre de personnes respectables de Broughton, et de plusieurs individus de la tribu des Abénakis ont établi d'une manière indubitable la naissance d'un enfant naturel de John McCaye et d'Elisabeth Grey, le dépôt de cet enfant, en 1833, entre les mains de la femme Kelly, et son identité jusqu'à ce jour.

Deux circonstances non équivoques ont donné aux prétentions de Kingsman un caractère d'in vraisemblance qui a paru touchant.

Sa fille devait avoir neuf ans et dix mois : la fille adoptive de l'Indienne en a treize ; et des médecins éminens ont certifié de ce fait. La fille de Kingsman avait été vaccinée au berceau, la fille de l'Indienne ne porte aucune marque ancienne de vaccine ; au contraire, elle n'a été vaccinée que le printemps dernier, la cicatrice en est de date récente, et le fait est averé par le médecin qui a fait l'inoculation du vaccin.

Sur cette preuve, la loi a remis à l'Indienne la fille adoptive, et s'est attachée à convaincre les époux Kingsman de l'erreur de prétentions qui leur font honneur, mais que force leur est de cesser d'entretenir. Ce petit drame judiciaire a été piquant d'intérêt, d'incidens et de péripéties, et a produit beaucoup de sensation dans le public. La première reconnaissance a donné lieu à une lutte et à des scènes déchirantes entre les parties ; comme il est facile de le comprendre, la jeune fille s'est cramponnée à l'Indienne comme le lionceau aux flancs de la lionne, et l'affection paternelle des Kingsman s'est produite avec toute la chaude et pétulante véhémence d'une nature irlandaise. Dans le cours des débats, la tentative faite par Kingsman, au sortir du palais de justice, d'enlever l'infortunée jeune fille n'a pas permis à l'intérêt de se refroidir. Seule, l'Indienne Kelly est restée de sang-froid, sans crainte sans anxiété sur le résultat de l'investigation, parfaitement rassurée par la rectitude et la sainteté de son titre de mère adoptive.

Lors du prononcé du jugement, la foule avait encombré les banquettes du palais de justice : l'Indienne assise au banc des jurés, élevée au dessus de la foule, ayant, à ses côtés sa fille adoptive, belle, intéressante, vêtue simplement mais élégamment dans le costume européen, était parfaitement calme, et ne se trahissait ni par un regard ni par une émotion ; la tête haute et fière, elle paraissait croire qu'il était impossible que son droit ne prévalût pas ; à ses côtés sa fille, mélancolique et résignée, était également immobile. Au fond de la salle,